Informations de base

2005/2147(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Défis démographiques et solidarité entre générations **Subject** 4.10.14 Démographie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	BUSHILL-MATTHEWS Philip (PPE-DE)	20/04/2005

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	ULMER Thomas (PPE-DE)	12/07/2005
FEMM Droits de la femme et égalité des genres (Commission associée)	ESTRELA Edite (PSE)	07/09/2005

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Emploi, politique sociale, santé et consommateurs	2699	2005-12-08

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Emploi, affaires sociales et inclusion	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
08/09/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
08/09/2005	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
08/12/2005	Débat au Conseil		Résumé
22/02/2006	Vote en commission		Résumé
27/02/2006	Dépôt du rapport de la commission	A6-0041/2006	

23/03/2006	Décision du Parlement	T6-0115/2006	Résumé
23/03/2006	Résultat du vote au parlement		
23/03/2006	Débat en plénière		
23/03/2006	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2005/2147(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/6/30075

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Amendements déposés en commission		PE365.084	08/12/2005	
Avis de la commission	FEMM	PE364.752	23/01/2006	
Avis de la commission	ENVI	PE364.781	24/01/2006	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0041/2006	27/02/2006	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0115/2006	23/03/2006	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(2005)0094	16/03/2005	Résumé
Document de suivi	COM(2006)0571	12/10/2006	Résumé

Défis démographiques et solidarité entre générations

2005/2147(INI) - 08/12/2005

Le Conseil a procédé à un débat d'orientation sur la démographie et le capital humain, couvrant notamment les questions suggérées par la Présidence britannique (doc. *15189/2005*):

1. mesures que les États membres et l'Union européenne doivent prendre pour augmenter le taux global d'emploi des populations en âge de travailler ; définition de l'apport des mesures destinées à améliorer le capital humain ;

2. mesures précises que les États membres devraient appliquer afin d'optimiser les possibilités d'emploi pour les jeunes, les travailleurs âgés et les groupes défavorisés ; obstacles spécifiques à l'augmentation du taux d'emploi de ces catégories de personnes.

Le débat a fait suite au livre vert intitulé "Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations", présenté par la Commission en mars 2005. Les délégations ont mentionné en particulier les points suivants, dont il faut tenir compte en vue de réaliser l'objectif souhaité, à savoir augmenter le taux global d'emploi:

- améliorer les aptitudes et les qualifications des travailleurs par la formation tout au long de la vie;
- notion de l'attrait financier du travail;
- veiller à une gestion adéquate des flux migratoires;
- concilier la vie professionnelle et la vie familiale.

Les résultats du débat devraient venir alimenter les travaux en cours au sein de la Commission concernant le défi démographique.

Défis démographiques et solidarité entre générations

2005/2147(INI) - 16/03/2005 - Document annexé à la procédure

OBJECTIF : lancer un vaste débat afin d'identifier quelles politiques publiques pourraient être définies ou renforcées, que ce soit au niveau de l'UE ou au niveau national, pour faire face aux changements démographiques et développer une nouvelle solidarité entre générations (Livre vert).

CONTENU : le Livre vert présenté par la Commission souligne que l'Union européenne connaît aujourd'hui des changements démographiques sans précédent par leur ampleur et leur gravité, qui sont le fruit de trois facteurs: l'allongement continu de la durée de la vie; l'accroissement des effectifs des générations âgées de plus de 60 ans; une faible natalité persistante. En 2003, l'accroissement naturel de l'Europe fut de seulement 0,04% par an ; les nouveaux États membres, à l'exception de Chypre et de Malte, ont même connu une baisse de la population. Dans de nombreux pays, l'apport de l' immigration est devenu crucial pour assurer une croissance de la population. Le taux de fertilité est partout inférieur au seuil de renouvellement des générations (environ 2,1 enfants par femme) ; il est même tombé en dessous de 1,5 enfant par femme dans de nombreux États membres.

La société connaît aussi d'importants changements de structure : il y a davantage de « travailleurs vieillissants » (55-64), de seniors (65-79), de personnes très âgées (80+), moins d'enfants, de jeunes et d'adultes en âge de travailler. Les transitions entre les différents âges de la vie sont devenues plus complexes : c'est particulièrement le cas pour les jeunes, qui franchissent plus tard certaines étapes de la vie (fin des études, accès à l' emploi, premier enfant).

Les politiques publiques, européennes et nationales, doivent donc prendre en compte les changements démographiques. Nos sociétés devront inventer des voies nouvelles pour mettre en valeur le potentiel de croissance que représentent les jeunes générations et les citoyens plus âgés. La contribution de tous les acteurs à la maîtrise de ces changements sera nécessaire : de nouvelles solidarités doivent être développées entre les générations, faites de soutien mutuel et de transfert de compétences et d'expériences.

Dans le contexte du nouvel agenda social de l'Union, il faut approfondir le débat, tout en respectant les compétences respectives des différents niveaux de gouvernance : en effet, de nombreuses questions liées aux changements démographiques relèvent exclusivement des États membres, ou de la compétence de leurs autorités régionales ou des partenaires sociaux. Mais ce sont aussi des questions d'intérêt commun, auxquelles tous les États membres doivent apporter une réponse devenue aujourd'hui urgente.

La Commission aborde ainsi, dans une perspective globale, une série de questions qui sont liées à aux problèmes du vieillissement démographique européen : la contribution d'une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée ; une répartition plus équilibrée des responsabilités domestiques et familiales entre hommes et femmes ; une meilleure offre de structures de garde d'enfants (crèches, écoles maternelles) et de soins aux personnes âgées ; l'intégration des jeunes couples dans la vie active ; l'amélioration de la qualité des systèmes de formation initiale et de formation des adultes ; la contribution des fonds structurels et autres instruments pour l'accès à la société de la connaissance ; l'amélioration des transitions entre école et vie professionnelle et entre vie active et retraite ; une meilleure participation des « seniors » à la vie économique et sociale et la modernisation de l'organisation du travail pour tenir compte des besoins spécifiques à chaque groupe d'âge.

Le Livre vert soulève également d'autres questions telles que le rôle possible de l'immigration pour compenser les effets du vieillissement de la population ; les politiques à mettre en place en faveur de l'intégration des migrants, en particulier les jeunes ; la contribution des instruments communautaires à la lutte contre les discriminations et à la stratégie pour l'emploi ; et enfin le développement de nouvelles solidarités entre jeunes et personnes âgées.

Face aux changements démographiques, la Commission estime que l'Europe devrait poursuivre trois priorités essentielles :

- **Retrouver le chemin de la croissance démographique**. Deux questions simples sont posées : Quelle priorité attachons-nous aux enfants ? Souhaitons-nous donner aux familles, quelles que soient leur forme, la place qui leur est due dans la société européenne ? Grâce à une mise en œuvre résolue de l'agenda de Lisbonne (modernisation des systèmes de protection sociale, augmentation du taux d'emploi des femmes et des travailleurs vieillissants), des mesures novatrices de soutien à la natalité et un recours maîtrisé à l'immigration, l'Europe peut créer de nouvelles opportunités d'investissement, de consommation et de création de richesses.
- **Veiller à un équilibre entre les générations**, dans le partage du temps tout au long de la vie, dans la répartition des fruits de la croissance, et dans celle des besoins de financement liés aux pensions et à la santé.
- **Inventer des transitions nouvelles entre les âges**. Les jeunes rencontrent des difficultés persistantes à s'insérer dans l'emploi. Un nombre croissant de « jeunes retraités » est désireux de participer à la vie sociale et économique. Le temps des études s'allonge, et les « jeunes actifs » ont envie de temps pour leurs enfants. Ces évolutions changent les frontières et les transitions entre activité et inactivité.

Défis démographiques et solidarité entre générations

2005/2147(INI) - 12/10/2006 - Document de suivi

OBJECTIF : dresser un tableau de l'avenir démographique de l'Europe et tirer parti du vieillissement de la population pour transformer l'évolution démographique en opportunité.

CONTENU : la présente communication examine comment les Européens peuvent faire face au défi démographique en s'appuyant sur la stratégie de Lisbonne renouvelée pour la croissance et l'emploi et la stratégie de développement soutenable. Plus précisément, elle souligne comment l'Union peut appuyer ses États membres dans une stratégie à long terme dont la mise en œuvre relève pour l'essentiel de leur volonté et de leurs compétences. Pour ce faire, elle éclaire les facteurs principaux, évalue les impacts complexes, et identifie les principales voies pour l'action tant nationale, régionale et locale qu'européenne.

Causes du vieillissement : le vieillissement de la population de l'UE est le résultat de 4 tendances démographiques agissant de façon interactive :

1. un taux de fécondité faible : le nombre moyen d'enfants par femme (taux de fécondité conjoncturel) est faible avec un niveau de 1,5 enfants pour l'EU-25 (alors que le taux de remplacement de 2,1) ; une augmentation limitée à 1,6 est projetée pour l'EU-25 d'ici 2030 ;
2. l'arrivée des « baby-boomers » à l'âge de la retraite : soit une augmentation substantielle de la part des personnes âgées qui doivent être soutenues financièrement par une population réduite en âge de travailler ;
3. l'augmentation de l'espérance de vie : les Européens atteignant 65 ans en 2050 peuvent compter vivre en moyenne entre 4 à 5 ans de plus que les personnes atteignant 65 ans aujourd'hui. Ceci conduira à une augmentation spectaculaire du nombre de personnes survivant aux âges de 80 et 90 ans ;
4. l'immigration : l'UE restera une destination significative pour les migrants dans les prochaines décennies (40 millions de personnes émigreront vers l'UE d'ici 2050). Comme beaucoup sont en âge de travailler, les migrants tendent à rajeunir la population. Toutefois, l'immigration peut seulement compenser en partie les effets de la faible fécondité et de l'allongement de l'espérance de vie.

En raison de ces tendances, la population totale dans l'EU-25 deviendra beaucoup plus âgée. Sur le plan économique, le changement principal concerne la population en âge de travailler (âgée de 15 à 64 ans) qui diminuera de 48 millions d'ici 2050. Le taux de dépendance devrait doubler pour atteindre 51% d'ici 2050, ce qui signifie que **l'UE passera de 4 à seulement 2 personnes en âge de travailler pour chaque citoyen âgé de 65 et plus**.

Impact du vieillissement de la population et propositions de réponse : l'impact sur le marché du travail, la productivité et la croissance économique sera considérable dans les années à venir. Les taux de croissance économique sont censés diminuer avec le vieillissement de la population, en raison principalement de la réduction de la population en âge de travailler. Les projections montrent que, si les tendances et politiques actuelles restent inchangées, le taux de croissance moyen annuel de PIB de l'EU-25 passera mécaniquement de 2,4% sur la période 2004-2010 à seulement 1,2% entre 2030 et 2050. En outre, le vieillissement conduira à des pressions significatives à la hausse sur les dépenses publiques. Pour l'EU-25, on projette une hausse des dépenses publiques liées à l'âge de 3 à 4 points du PIB entre 2004 et 2050, ce qui représenterait une augmentation de 10% des dépenses publiques. Ces pressions à la hausse se feront sentir à partir de 2010 et deviendront particulièrement fortes entre 2020 et 2040. Elles concerneront les retraites, la santé et les services aux personnes âgées.

En conséquence, une stratégie globale apparaît nécessaire. Tant au niveau de l'UE qu'au niveau national. Dans ce contexte, la Commission propose **une stratégie en 5 axes** :

1) Une Europe qui favorise le renouveau démographique : les politiques envisagées auraient 3 dimensions visant à i) réduire les inégalités d'opportunités offertes aux citoyens avec et sans enfants, ii) offrir un accès universel aux services d'aide aux parents, notamment pour l'éducation et la garde des jeunes enfants, iii) aménager les temps de travail pour offrir aux hommes et aux femmes de meilleures possibilités de formation tout au long de la vie et de conciliation entre vie privée et vie professionnelle.

La Commission entend très prochainement consulter les partenaires sociaux sur les mesures à prendre (par exemple, le congé parental ou l'organisation du travail plus flexible) pour améliorer la conciliation entre la vie professionnelle, la vie privée et la vie familiale des hommes et des femmes afin de mieux prendre en compte les besoins des familles.

2) Une Europe qui valorise le travail des personnes âgées : un effort accru sera nécessaire pour réduire la segmentation des marchés du travail, poursuivre l'augmentation du taux d'activité féminine, améliorer l'efficacité et l'équité des systèmes d'éducation, afin d'élargir les compétences et de promouvoir l'intégration des nouveaux entrants qui souffrent de ce cloisonnement. Ce sera en particulier l'objet de la mise en œuvre des lignes directrices sur la « flexicurité » qui doivent faciliter les transitions entre différentes phases du cycle de vie par une flexibilité accrue des marchés du travail, des mesures de formation tout au long de la vie, des politiques actives du marché du travail et de la protection sociale. Le vieillissement démographique invite cependant à accorder une importance stratégique à l'augmentation du taux de participation des femmes et hommes de plus de 55 ans. Le « vieillissement actif » constitue à lui seul une orientation globale et durable, devant mobiliser tout un accompagnement au-delà des seules réformes des retraites. **La participation des personnes de plus de 65 ans, y compris celles formellement à la retraite, au tissu économique et social devra aussi être favorisée, comme une opportunité offerte et non une contrainte**. Cette participation accrue à l'activité sociale sur une base volontaire se fera selon des modalités qui restent largement à inventer.

Par ailleurs, des actions devront être mises en œuvre pour renforcer l'offre de services de soins de santé aptes à répondre à une demande grandissante en Europe : la Commission consultera les acteurs concernés sur les initiatives à prendre pour établir un cadre communautaire permettant d'améliorer l'offre transfrontalière de services de santé et la mobilité des patients.

Les États Membres sont également invités à pleinement appliquer la directive concernant l'égalité de traitement dans l'emploi et le travail. En 2007, la Commission évaluera la mise en œuvre de cette directive en ce qui concerne la discrimination sur l'âge.

3) Une Europe plus productive et performante : le vieillissement de la population peut constituer une grande opportunité pour augmenter la compétitivité de l'économie européenne. Il convient d'offrir aux acteurs économiques européens les meilleures conditions pour saisir ces opportunités présentées par les changements démographiques en termes de création de nouveaux marchés pour des biens et des services adaptés aux besoins d'une clientèle plus âgée. Un premier pas dans cette direction serait d'encourager les acteurs économiques à inclure le phénomène du vieillissement dans leurs stratégies d'innovation. Ceci concerne nombre de domaines tels que les technologies d'information et de communication, les services financiers, les infrastructures de transport, d'énergie et touristiques et les services de proximité, en particulier les services de soins de longue durée.

4) Une Europe organisée pour recevoir et intégrer les migrants : au cours des 15 à 20 prochaines années, l'Europe continuera à recevoir une immigration nette importante. Celle-ci viendra d'abord combler les besoins du marché du travail européen qui devra attirer une main-d'œuvre extérieure qualifiée. Les besoins extérieurs en main-d'œuvre non qualifiée resteront également très importants. Il importe donc de mieux organiser l'immigration légale et corrélativement l'intégration des personnes issues de l'immigration, tout en respectant les besoins des pays d'origine. L'UE doit donc s'engager avec les États membres dans le développement des éléments d'une politique commune d'immigration légale, destinée surtout à **l'immigration aux fins d'emploi** pour répondre aux besoins dans certains secteurs du marché du travail. Cette politique doit être complétée par un renforcement des politiques d'intégration des ressortissants des pays tiers, avec des moyens financiers accrus, et l'amorce de partenariats avec les pays d'émigration.

5) Une Europe aux finances publiques viables : les finances publiques ne sont pas soutenables avec les politiques actuelles. Un effort durable de consolidation budgétaire s'impose. Les réformes récentes des retraites dans plusieurs pays permettront de réduire sensiblement le déséquilibre financier des régimes de retraites. Néanmoins, des réformes supplémentaires peuvent être nécessaires dans de nombreux pays. De nouveaux défis apparaissent liés au développement de l'épargne privée et des systèmes par capitalisation. Dans ce contexte, il est d'importance cruciale de promouvoir des marchés financiers efficaces ainsi que les conditions de stabilité et de sécurité pour permettre aux individus d'épargner et d'investir sereinement.

Conclusion: les politiques actuelles ne sont pas viables à long terme, dans la mesure où elles ne permettent pas de faire face à la réduction attendue du nombre de personnes actives et à la perspective de dérapage des finances publiques. La source du problème n'est pas l'allongement de la durée de la vie en tant que telle. Elle réside plutôt dans **l'incapacité des politiques actuelles à s'adapter à la nouvelle donne démographique** et dans la réticence des entreprises et des citoyens à modifier leurs anticipations et comportements, en particulier face à la modernisation du marché du travail. Les réponses concrètes au défi démographique relèvent avant tout de la responsabilité des États membres. Les réformes à envisager doivent s' inscrire toutefois dans un cadre européen et notamment dans le contexte de la stratégie de Lisbonne renouvelée pour la croissance et l'emploi.

Défis démographiques et solidarité entre générations

2005/2147(INI) - 23/03/2006 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de M. Philip **BUSHILL-MATTHEWS** (PPE-DE, UK) par 448 voix pour, 70 voix contre et 22 abstentions, sur les défis démographiques et la solidarité entre générations, le Parlement se rallie dans les grandes lignes à la position de sa commission au fond et suggère la nécessité de développer des emplois et de prendre davantage en compte les besoins familiaux afin de mieux prendre en compte les défis générationnels.

Selon la Commission, l'Europe connaît aujourd'hui des changements démographiques sans précédent qui compromettent la croissance économique au moment de mettre en œuvre l'Agenda de Lisbonne. L'augmentation continue de la longévité; la croissance continue des effectifs des générations de plus de 60 ans et la persistance de faibles taux de natalité sont des tendances préoccupantes. Mais ce défi démographique pourrait également donner à nos sociétés l'opportunité d'offrir de nouvelles possibilités aux citoyens de toutes les tranches d'âge. Dans ce contexte, le Parlement estime que ces tendances démographiques exigent des réponses politiques. Il s'agit d'assurer une meilleure promotion de la famille; de prêter davantage d'attention à une politique d'immigration équilibrée et d'encourager les personnes âgées à participer au marché du travail. D'autres mesures - qui devraient représenter une priorité permanente des gouvernements - visent à promouvoir la conciliation du travail et de la vie familiale. Le Parlement suggère d'atteindre cet objectif, par exemple, par des horaires flexibles ou le télétravail, davantage d'égalité sur le lieu de travail, des politiques fiscales favorables aux familles et un meilleur accès aux équipements de garde d'enfants et de soins dépendants. L'objectif majeur de telles mesures est de garantir la participation de la société toute entière au défi générationnel qui s'annonce, la sécurité sociale (avec le défi financier qu'implique le vieillissement de la population pour les budgets des États membres) et la solidarité sociale.

Regrettant que le Livre vert de la Commission n'aborde pas la question de la santé reproductive (la stérilité masculine liée en particulier à la pollution touchant jusqu'à 15% des couples), le Parlement voudrait voir plus de mesures favorables à la natalité, y compris des mesures de soutien à la maternité et à la paternité. Tout ce qui tourne autour de la question de l'accueil de la petite enfance doit être plus largement favorisé dans les États membres, car le manque d'infrastructures en crèches, notamment, peut constituer un frein à l'augmentation de la natalité souhaitée et choisie. Á cet égard, le Parlement indique que nous sommes loin des objectifs de Barcelone qui demandaient à ce que les États membres mettent en place d'ici à 2010, des structures d'accueil pour 90% au moins des enfants ayant entre 3 ans et l'âge de la scolarité obligatoire et au moins 33% des enfants de moins de 3 ans. Il en va de même pour les structures d'accueil des personnes âgées et des personnes handicapées, afin de permettre à ceux qui désirent travailler et qui s'occupent de personnes âgées ou handicapées à charge, de pouvoir le faire. Des objectifs semblables à ceux fixés pour la petite enfance à Barcelone devraient en outre être fixés pour la prise en charge des personnes âgées et handicapées.

Le Parlement appelle les États membres à s'investir de manière plus évidente dans la **promotion des familles** : politiques fiscales attractives, mise en place d'écoles locales de qualité, promotion de l'égalité dans le travail, à la maison…Il invite les États membres à prendre en considération ces mesures et à adapter leurs politiques en conséquence.

Il souligne que la solidarité entre les générations signifie non seulement une meilleure intégration des jeunes - par exemple leur accès au marché du travail - mais aussi l'accès à la formation tout au long de la vie pour les personnes de tous âges. Dans ce contexte, l'accent devrait mis sur l'encouragement à **travailler plus longtemps.**

Le Parlement demande à la Commission de considérer les changements démographiques comme une préoccupation horizontale, d'en tenir dûment compte dans toutes les actions de l'Union et de solliciter un échange de vues plus poussé lors du Sommet de printemps de 2006. La Commission est notamment invitée, dans le contexte du programme communautaire PROGRESS, à réaliser des études, des analyses et des audits collégiaux appropriés sur le thème des changements démographiques et de leurs conséquences pour la société et les domaines d'action concernés. Il faut en outre passer d'un concept d' »État providence » à celui de « société providence » où toute la société participerait à la responsabilité collective du lien générationnel. Il souligne que de nombreuses questions liées au changement démographique dans la société tombent exclusivement dans la sphère de compétence des États membres et qu'il n'y a aucune base communautaire pour établir des règles européennes dans ce domaine.

En matière d'éducation tout au long de la vie aussi, des actions vigoureuses et énergiques sont attendues afin de permettre à tous de mettre à jour ses connaissances, quel que soit son âge et d'être prêt à entamer de nouveaux défis professionnels en dépit de l'âge. La lutte contre la discrimination fondée sur l'âge est également demandée via des initiatives communautaires fondées sur l'article 13 du Traité. De même, une attention particulière devrait être accordée aux personnes d'un « grand âge » en prévoyant des mesures collectives de réduction de leur dépendance.

Le Parlement insiste également sur le fait que tous les États membres peuvent apprendre davantage les uns des autres en intensifiant les échanges de meilleures pratiques. Il souligne l'importance de l'engrangement des connaissances des employés partant à la retraite, notamment dans le secteur public où, par exemple en France 50% des actifs du secteur public pourront faire valoir leurs droits à la retraite dans les dix ans à venir. Il invite instamment les États membres à encourager les secteurs public et privé à adopter des mesures préventives pour éviter que ne se perde "une expertise précieuse", sous forme, par exemple, de tutorat pour les personnes entrant sur le marché du travail, de départ progressif à la retraite et de programmes d'enseignement et de formation tout au long de la vie. Dans cette perspective, les États membres sont invités à apporter une assistance particulière aux PME.

En ce qui concerne la question des pensions, le Parlement appelle les États membres à intensifier les échanges de bonnes pratiques en vue d'une réforme juste et responsable des régimes en place. Les retraites doivent continuer de constituer un droit pour tous mais il est judicieux de prévoir des modèles de pension complémentaires destinés à aider les personnes à compléter des revenus qui deviendront insuffisants dans les années à venir.

Enfin, sur la question de l'immigration, le Parlement estime que l'intégration des immigrés n'a pas fait l'objet de toute l'attention voulue : il importe donc de favoriser une politique d'immigration responsable visant à atténuer les difficultés démographiques mais dans le même temps d'agir de manière à accueillir au mieux ces populations.